



Lettre d'information

Natura 2000 Bresse jurassienne

NUMÉRO 4

DÉCEMBRE 2022



SOMMAIRE :

- P1 : Édito
- P2 et 3 : Le site de la Bresse jurassienne en actions
- P4 : Zoom sur ... le Damier de la Succise

Édito

Cette fin d'année a vu un changement important concernant la gestion des sites Natura 2000. En effet, la loi 3Ds (différenciation, décentralisation, déconcentration), transfère la gestion du FEADER, de l'Etat, vers la région à partir du 01.01.2023.

Le dispositif Natura 2000 faisant partie du FEADER, la gestion des sites (financement, gouvernance...) va changer.

L'Etat, au travers de ses services (DDT, DREAL, DRAAF) gardera la gestion de mesures telles que les MAEC, les évaluations d'incidence (arrachage de haies, re-

tournement de prairies, sentiers de randonnées, travaux en rivière), le rapportage à la commission européenne et la désignation des sites.

De son côté la région récupère la gestion des COPIL, des DOCOB (documents de gestion des sites), le financement des contrats Natura 2000, les salaires des chargés de missions et les études liées à la connaissance des sites.

Si on peut se réjouir de voir la gestion se rapprocher du terrain, la région a ainsi créé un service Natura 2000 et embauché 10 personnes dont certains ont une

bonne connaissance du dispositif Natura 2000, il est à craindre que les futurs financements évoluent au gré des changements de majorité. A l'heure où les conséquences du dérèglement climatique sont de plus en plus perceptibles, une telle évolution serait désastreuse pour l'efficacité des dispositifs Natura qui ont souvent besoin de temps long et de perspectives claires.

Guy Savoye
Président du Comité de pilotage



Bretenières : deux contrats en milieu forestier



Le manque de lumière empêche le développement de plantes herbacées sur le pourtour de la marre.

La commune de Bretenières s'est fortement engagée dans la préservation de sa forêt sur l'année 2022. Le renouvellement de l'aménagement forestier en 2021 a permis de développer un partenariat entre l'ONF, la Commune et le CPIE.

En effet, un îlot de sénescence a été mis en place sur une surface de 2,10 ha sur une des plus grosses héronnières de Franche-Comté. Le diamètre moyen des chênes est de 75 cm dont certains atteignent 105 cm avec de nombreux microhabitats (cavité de pic, écorce décollée, dendrotelme...). L'exploita-

tion forestière sera interdite pour les 30 prochaines années, permettant aux hérons de poursuivre leur nidification tranquille et à la biodiversité du bois mort et des très gros bois de se développer.

Parallèlement, un contrat a été déposé cette fin d'année 2022 pour la restauration de 6 mares forestières. Celles-ci sont en train de se refermer, empêchant les espèces typiques de ces écosystèmes de se développer : libellules, amphibiens... Les travaux seront réalisés à l'automne 2023 par l'entreprise Locatelli.

Tourbière du Mou de Pleure : les échanges sont repartis

Le 15 novembre dernier, les acteurs locaux se sont réunis pour aborder à nouveau les possibilités de restauration du ruisseau et de la tourbière du mou de Pleure situés sur la commune de la Chânaie des Coupis.

Sous la gestion du Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté, cette tourbière est un site unique sur notre territoire. En effet, la majorité des sites tourbeux se situent dans les massifs montagneux. Ainsi, du fait de son isolement géographique, ce site a été classé au sein des tourbières nécessitant une action de préservation à court terme. La rectification

du ruisseau le traversant, ainsi que son sur-creusement dans les années 1980, a fortement perturbé le fonctionnement du site.

Sa réhabilitation consiste à rehausser le niveau d'eau dans le ruisseau du Mou pour rétablir un niveau satisfaisant dans la zone humide attenante.

En 2018, un projet avait été étudié avec des possibilités de financement Natura 2000 mais au dernier moment le projet n'avait pu aboutir.

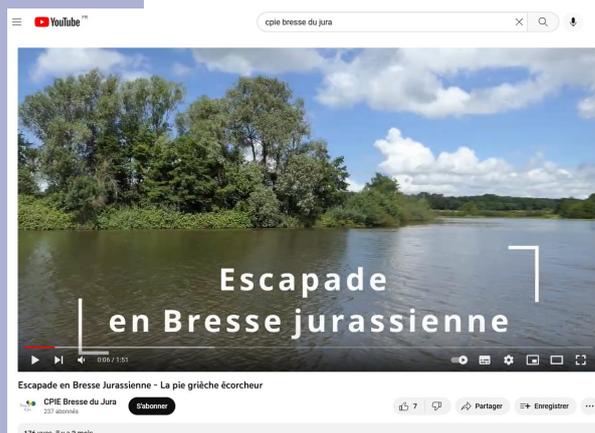
Le temps est passé et les discussions sont de nouveau en cours

avec cette fois-ci un nouvel acteur sur le territoire qui porterait le dossier : l'EPAGE Seille et affluents.



Visite sur site avec les acteurs locaux

Des microfilms pour faire connaître les espèces du site



Dans le cadre d'une communication globale autour de la gestion et de l'animation du site Natura 2000 de la Bresse jurassienne, il est intéressant de communiquer à destination du grand public et des locaux (élus, usagers et riverains) sur les espèces floristiques et faunistiques à enjeux de conservation présent sur le site au travers d'une série de vidéos annuelles.

Deux microfilms ont été diffusés durant le second semestre. Le

premier aborde le sujet de la Pie grèche écorcheur et le second celui de la Marsilée à quatre feuilles.

Ils sont les deux visibles sur la page YouTube du CPIE : <https://www.youtube.com/playlist?list=PL7Jn6SaZsRxFnTLynh963QZ4bUZOUcrbh>

3 à 4 autres microfilms sortiront en 2023.

Travaux de restauration sur l'Étang jacquot

L'année 2022 marque la fin des travaux sur l'étang Jacquot, propriété du CPIE Bresse du Jura à Sergenau.

Depuis 2019, l'étang était en assec en raison de nombreuses fuites au niveau de la digue et du système de vidange. Ce dysfonctionnement pouvait remettre en causes son fonctionnement et de ce fait, les habitats et espèces d'intérêt communautaires présentes sur site.

Après l'accord de la DDT, sur le montage technique et financier, plusieurs vagues de travaux se sont enchaînées avec en premier lieu l'intervention du CFA de Montmorot pour couper les saules, devenus trop envahissant sur

une partie des berges.

C'est ensuite l'entreprise Joly et Fils qui a réalisé les travaux de terrassement en plusieurs tranches pour éviter d'intervenir durant les périodes sensibles pour la faune. Il a été question de refaire dans sa totalité la digue avec un enrochement 0/300 et d'installer un moine, système de vidange approprié dans la gestion traditionnelle des étangs.

L'étang pourra ainsi être de nouveau empoissonné courant 2023 et reprendre une gestion cyclique.

Digue et moine à la fin des travaux



Parallèlement à ces travaux, le Département du Jura a validé la demande de labellisation ENS (Espace Naturel Sensible) de l'étang Jacquot.

Animation autour des espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des premières causes de l'érosion de la biodiversité. Ces espèces peuvent opposer une concurrence importante à des espèces fragiles (nourriture, habitats) et amener de fortes prédateurs sur certaines, mais aussi être sources de dégradation des milieux.

Dans le cadre des animations proposées par les chargés des missions Natura 2000 du CPIE, une sortie à vélo a été organisée sur la commune de Neublans-Abergement pour aller à la rencontre de ces espèces.

Les 7 participants ont pu découvrir plusieurs espèces comme l'Ambroisie, la Renouée du Japon, la Jussie à grandes fleurs, le Ragondin ou encore le Robinier faux-acacia.

Cette balade a aussi été l'occasion de sensibiliser à la dispersion de ces espèces et à informer les participants des sites de signalement existants comme notamment :

www.signalement-ambroisie.fr



Une partie des participants devant le château de Neublans-Abergement

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) - Programmation 2023

Durant l'été 2022, un Projet Agro-Environnemental et Climatique a été rédigé pour que la Bresse Jurassienne bénéficie des nouvelles MAEC.

Le projet déposé en septembre a été ambitieux, il prévoyait l'ouverture de 9 mesures :

- Une mesure de gestion extensive des prairies humides
- 4 mesures de retard de fauche pour la préservation des espèces remarquables
- Une mesure de conversion de

cultures en prairies

- 3 mesures de gestion écologique des haies, mares et fossés

Le prévisionnel d'engagement était estimé à 560 ha, pour un budget total de 730 000€.

Lors de la Commission Régionale Agro-Environnementale du 14 novembre, les budgets attribués ont été présentés.

Le budget attribué à la Bresse Jurassienne a été divisé par 3 par rapport au budget demandé : soit un total

prévisionnel de 240 000€.

Au regard de cette coupe budgétaire, les ambitions ont été revues à la baisse en concertation avec Arnaud Richard, vice président de la Communauté de communes Bresse Haute Seille.

Les engagements MAEC 2023 seront prioritaires sur le site Natura 2000 et les MAEC de gestion écologique des haies, mares et fossés seront finalement délaissées pour cette année 2023.

Zoom sur... Le Sonneur à ventre jaune

Sonneur à ventre jaune

STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION

Directive habitats : Annexe II et IV
Statut national : protégé
Liste rouge régionale : Quasi menacé
Détermination ZNIEFF : Oui
Bénéficie d'un plan national d'action

DESCRIPTION

Ce petit crapaud au corps aplati de 3,5 à 5,5 cm de longueur est reconnaissable par sa face ventrale jaune tachetée de noir tranchant avec sa face dorsale d'un gris terne et rugueuse (grand nombre de petite verrues). En cas de menace, le sonneur dévoile cette coloration, en se mettant sur le dos afin d'effrayer son prédateur.

La pupille de son œil est également très caractéristique, en forme de cœur.

REPARTITION ET HABITAT

Le sonneur à ventre jaune est une espèce continentale d'Europe centrale qui s'est répandue d'Est en Ouest et qui atteint sa limite occidentale de répartition en France. L'espèce est présente dans l'Est du pays, principalement en plaine.

Dans de nombreuses régions de France, ce sont de petites populations reliques et très isolées les unes des autres qui subsistent.



Exemple d'ornière favorable

L'espèce n'effectue pas de « vraie » migration comme peuvent le faire d'autres amphibiens. Ses déplacements sont faibles au sein de son territoire (maximum 450 m). Elle fréquente différents habitats selon son rythme circanien (annuel). Le Sonneur à ventre jaune pratique donc des déplacements entre le refuge hivernal (haies, bois, vase, terriers, ...), le refuge estival (fossés, réservoirs,

sources, habitats terrestres, ...) et les sites de reproduction, en zone humide (ornière forestière, mare de prairie, vasque de torrents).

ALIMENTATION

Les adultes consomment des vers et des insectes (scarabées, fourmis, mouches...) alors que les têtards sont herbivores ou détritivores.

Les sites d'alimentation se trouvent généralement à proximité des sites de reproduction.

REPRODUCTION

Le sonneur se reproduit à partir de 3-4 ans, en mai-juin. Les mâles délimitent un territoire dans les pièces d'eau de 1 à 1,5 mètres de diamètre et attirent les femelles en émettant un chant qui porte à moins de 50 m. Ce son de type cloche et mélodieux « uuh...uuh...uuh... » est répété plus de 40 fois par minute.

Il utilise un réseau de petits plan d'eau stagnante, peu profonds, bien exposés au soleil et peu végétalisés pour se reproduire. Pour compenser les pertes liées à l'assèchement de ces sites, la femelle pond seulement quelques œufs par mare (1 à 10 maximum). Ceux-ci éclosent après 5 jours et les têtards se métamorphosent durant 1 à 4 mois selon la température de l'eau et la ressource alimentaire.

MENACES ET PROTECTION

Depuis le XX^{ème} siècle, l'espèce traverse une période de fort déclin dans l'ouest de l'Europe et notamment en France et ce déclin s'est accéléré ces 40 dernières années. Il est dû à une combinaison de facteurs qui agissent en synergie :

- la perte et la fragmentation de ses habitats ;
- les précipitations moins abondantes qui assèchent les points d'eau ;



- la mortalité directe des individus sur les routes et chemins. Le sonneur colonise des milieux perturbés comme les ornières et est ainsi plus exposé au passage de véhicules. Ce phénomène conduit très souvent à la disparition de population nouvellement installées ;
- la ponte et les têtards sont principalement les proies des notonectes, punaises aquatiques et larves de libellules.

Une seule population est connue sur le site Natura 2000 de la Bresse jurassienne comportant 20 à 30 individus. Il convient ainsi de mettre en œuvre des mesures de gestion favorables.

Il est conseillé de privilégier un maillage dense de points d'eau favorables au stationnement des sonneurs dans un rayon de quelques centaines de mètres (300 m environ), entre lesquelles ceux-ci pourront se déplacer le long des ruisseaux, fossés...



Sonneur à ventre jaune
@ M. Berroneau